



Conseil municipal du 19 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux,
Et le dix-neuf septembre à 19h30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze septembre 2022 s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Éric THERRY, Maire-Adjoint.

Etaient présents : M. Éric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, M Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoint
M. Jacques LETELLIER, M. Paulo SOBRAL, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Alain BROCHARD, Mme Laurine RENARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Serge LOPEZ, M. Jonathan ALLONGE, M. Olivier GAL, M. Michel BRAULT, Mme Sylvie WILLEMIN, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Claude KRIEQUER Pouvoir à M. Éric THERRY, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY Pouvoir à M. Philippe MARCOT, Mme Karen RIAND Pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, Mme Emmanuelle PONCHANT Pouvoir à M. Henri POIRIER, Mme Annick DESBOURGET pouvoir à M. BOLLER Thierry,

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

N°31-2022 – 8.1.8 - OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS POUR LES VACANCES D'OCTOBRE

Vu le code des collectivités territoriales

Considérant qu'il soit nécessaire de maintenir l'ouverture de l'accueil de loisirs sur les vacances d'octobre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de l'ouverture du Centre de Loisirs, organisé dans les locaux périscolaires de l'école Blanche de Castille, du 24 au 28 octobre 2022,

CONFIRME que les inscriptions s'effectuent pour la semaine complète

CONFIRME l'acceptation du chèque-vacances, chèque CESU et de l'allocation de la C.A.F. pour le paiement de la participation des familles à ce Centre,

CONFIRME l'application de tarifs modulés pour les enfants hors Commune

FIXE les tarifs suivant le tableau ci-annexé, à l'identique des tarifs appliqués pour l'accueil de loisirs de juillet 2022.

Le secrétaire,

Le Maire,